



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Première Commission

1^{re} séance

Vendredi 27 septembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de tous les membres de la Première Commission ainsi qu'en mon propre nom, féliciter profondément et sincèrement les Gouvernements et les peuples de la Suisse et du Timor-Leste d'avoir été admis à l'Organisation des Nations Unies. J'attends avec intérêt la participation active et constructive de leurs représentants aux débats de la Première Commission au cours de la présente session et des sessions à venir de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis de commencer les travaux de la Première Commission en souhaitant une chaleureuse et sincère bienvenue aux États Membres participant aux délibérations de la Première Commission. Je suis certain qu'au cours de la présente session, nous ferons tous les efforts possibles pour nous acquitter de nos responsabilités communes de manière constructive.

L'Assemblée générale a accordé un grand honneur et un privilège à mon pays et à moi-même en m'élisant Président de cette importante Commission. Je remercie également toutes les délégations de la confiance qu'elles m'ont manifestée. Je m'efforcerai de m'acquitter des tâches confiées à cet organe de manière à justifier la confiance et la foi que vous m'avez si généreusement accordées.

Je voudrais dire tout d'abord à quel point j'apprécie le geste très aimable du Représentant permanent adjoint de la Belgique, M. Stéphane De Loecker, qui a proposé ma candidature au poste de Président de la Première Commission. Dans l'exercice de mes responsabilités, je dépendrai de la coopération et de l'assistance de tous les membres de la Commission. Je compterai également sur l'expérience, les connaissances et les compétences précieuses du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, du Secrétaire général adjoint au Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, M. Jian Chen, et bien sûr, au Secrétaire de la Première Commission, M. Mohammed Sattar, et de ses collègues au Secrétariat, qui prendront une grande part au succès de nos travaux. Je suis convaincu que la Première Commission bénéficiera de leur expérience, et nous attendons avec intérêt leur appui pour aborder les nombreuses questions importantes dont nous sommes saisis.

Je suis pleinement conscient du fait que les tâches assignées à la Première Commission sont complexes et multiples. Mais avec votre aide, vos conseils et votre indulgence, j'ai l'intention de m'acquitter des responsabilités qui m'ont été confiées avec détermination, dévotion et impartialité afin de veiller à ce que nos travaux soient menés à bien de façon méthodique et à ce que nos efforts soient couronnés de succès. Les tâches assignées à la Première Commission

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ne sont pas faciles. Je compterai donc sur l'assistance et la coopération entières et fort utiles de toutes les délégations.

Élection du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de procéder à l'élection du bureau, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1935^e séance, le 22 septembre 1971, au sujet de la procédure pour l'élection des bureaux des grandes commissions. Aux termes de cette décision, les présentations de candidatures doivent être limitées à une déclaration par candidat, après quoi la Commission doit procéder immédiatement à l'élection. La Commission suivra par conséquent cette même procédure aujourd'hui.

Je donne à présent la parole au représentant de la République de Corée.

M. Son Se-joo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de mon collègue – l'un des Vice-Présidents de l'année dernière, M. Lee Kie-cheon – je proposerai la candidature de M. Jamal Nassir Al-Bader, du Qatar, assis à mes côtés, à la vice-présidence de la Première Commission de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

M. Al-Bader a commencé sa carrière au Ministère des affaires étrangères de l'État du Qatar en 1983. De 1991 à 1994, il était chargé d'affaires par intérim à l'ambassade du Qatar à Khartoum. En sa qualité de directeur adjoint du Département de la recherche internationale au Ministère des affaires étrangères en 1995 et 1996, il a pris une part active à des questions d'intérêt international. Depuis 1997, M. Al-Bader est conseiller à la Mission permanente de l'État du Qatar et a participé activement aux travaux de la Première Commission. Je suis convaincu que les compétences et la précieuse expérience de M. Al-Bader dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale constitueront un apport très efficace et productif aux travaux de la Première Commission.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter à tous les membres du Bureau un plein succès dans leurs nouvelles fonctions et pour les assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans les semaines à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée d'avoir

présenté la candidature de M. Jamal Nassir Al-Bader du Qatar au poste de vice-président de la Première Commission. Je tiens également, par son entremise, à exprimer à M. Lee Kie-cheon les remerciements de la Commission pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions et pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission en sa qualité de Vice-Président l'année dernière.

En l'absence d'autres candidatures, je considérerai que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et selon la pratique établie, la Commission souhaite s'abstenir de procéder au vote au scrutin secret et déclarer M. Jamal Nassir Al-Bader élu Vice-Président de la Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la représentante du Venezuela, Mme Cedeño Reyes.

Mme Cedeño Reyes (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter au nom de la délégation du Venezuela de votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais ensuite vous exprimer ma reconnaissance pour le soutien apporté à l'Ambassadeur Milos Alcalay, du Venezuela, alors qu'il était Vice-Président de cette Commission. Il a dû s'absenter de New York pour quelques jours mais il m'a demandé de présenter à sa place notre collègue de la République sœur de Colombie, l'Ambassadeur José Nicolás Rivas.

Je suis très heureuse de présenter ici mon grand ami l'Ambassadeur Rivas, avec lequel je travaille depuis un an dans le cadre de la présente Commission, où j'ai eu l'occasion d'apprécier son intelligence et sa compétence en matière de désarmement, de maîtrise des armes et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, domaine si important pour l'ONU. L'Ambassadeur Rivas a tenu plusieurs fonctions importantes au Ministère des affaires étrangères de la Colombie depuis les années 80. Il a été représentant diplomatique de son pays à divers titres, dont celui de Secrétaire du Conseil des ministres de la République de Colombie. Il a également travaillé à la mission colombienne auprès de l'Organisation des États américains. La Première Commission a la chance de

bénéficier de sa gentillesse et de son expérience depuis l'année dernière. Nous avons décidé, au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de présenter sa candidature à la vice-présidence de cette Commission car nous pensons qu'il est le meilleur candidat pour cette haute responsabilité.

Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur la coopération et sur la contribution de la délégation du Venezuela aux travaux de cette Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Venezuela d'avoir présenté la candidature de l'Ambassadeur de la Colombie, M. José Nicolás Rivas, au poste de vice-président de la Première Commission. Je tiens également, par son entremise, à transmettre à l'Ambassadeur Alcalay les remerciements de la Commission pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission à sa cinquante-sixième session en sa qualité de Vice-Président.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, puis-je considérer que conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et selon la pratique établie, la Commission souhaite s'abstenir de procéder au vote au scrutin secret et déclarer l'Ambassadeur José Nicolás Rivas, de la Colombie, élu Vice-Président de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Belgique.

M. De Loecker (Belgique) : Je souhaiterais présenter la candidature de M. Razvan Victor Rusu au poste de Vice-Président de notre Commission pour la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

M. Rusu est de nationalité roumaine et de par ses études, il offre la particularité très intéressante d'être à la fois ingénieur et spécialiste en matière de politique internationale. M. Rusu est aussi, bien entendu, un éminent spécialiste en matière de désarmement puisqu'il a suivi ces questions tant à Bucarest qu'à New York, où il est en poste depuis 1999, ce qui lui permet certainement d'apporter une importante contribution aux travaux de notre Commission. Je voudrais ajouter que M. Rusu est également chargé, à la Mission de Roumanie, d'autres questions politiques liées en particulier aux zones de conflit en Asie, qu'il s'agisse de l'Afghanistan ou de Timor ou dans la

Communauté d'États indépendants de la Géorgie et au Tadjikistan mais aussi au Moyen-Orient et en Afrique.

Eu égard à ses compétences, je vous propose d'élire M. Rusu au poste de vice-président de notre Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Belgique d'avoir présenté la candidature de M. Razvan Victor Rusu, de la Roumanie, au poste de vice-président de la Première Commission. Je tiens à lui exprimer les sincères remerciements de la Commission pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission à sa cinquante-sixième session en sa qualité de Vice-Président.

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, puis-je considérer que conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et selon la pratique établie, la Commission souhaite s'abstenir de procéder au vote au scrutin secret et déclarer M. Razvan Victor Rusu, de la Roumanie, élu Vice-Président de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser mes chaleureuses et sincères félicitations à M. Jamal Nassir Al-Bader, à l'Ambassadeur José Nicolás Rivas et à M. Razvan Victor Rusu à l'occasion de leur élection aux postes de vice-président de la Première Commission. Je suis convaincu que leur grande expérience et leur connaissance des questions de désarmement seront d'une grande utilité à la Commission.

Élection du Rapporteur

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone, l'Ambassadeur Sylvester Rowe, Rapporteur de la Première Commission à la cinquante-sixième session.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter au nom de la délégation de la Sierra Leone de votre élection à la présidence de cette Commission et vous assurer de notre coopération dans votre tâche.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui la candidature de M. Mehmet Samsar, Conseiller de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de

rapporteur de la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

M. Samsar est diplômé es sciences politiques et en administration publique de l'Université technique du Moyen-Orient et de l'Université de Gaza. Depuis 1987, il a occupé plusieurs postes au Ministère des affaires étrangères de son pays, notamment au département des relations politiques bilatérales et comme responsable de la section d'évaluation du département du personnel. Il a servi dans l'armée de son pays ainsi qu'à la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à l'ambassade de Turquie à Tachkent. Il a été Consul général à Mazar-e-Sharif, en Afghanistan.

Je suis convaincu que M. Samsar exercera avec compétence ses fonctions de rapporteur de la Commission. Encore une fois, c'est un honneur que de présenter sa candidature à ce poste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone d'avoir présenté la candidature de M. Samsar, de la Turquie, ainsi que de ses aimables paroles à mon égard. Je le remercie également de son importante contribution aux travaux de la Commission à la cinquante-sixième session en tant que Rapporteur de la Première Commission.

Les membres de la Commission viennent d'entendre le représentant de la Sierra Leone présenter la candidature de M. Mehmet Samsar, de la Turquie, pour l'élection au poste de rapporteur de la Première Commission. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature au poste de rapporteur, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et selon la pratique établie, la Commission souhaite s'abstenir de procéder au vote au scrutin secret et déclarer M. Mehmet Samsar, de la Turquie, élu Rapporteur de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite sincèrement M. Mehmet Samsar de son élection au poste de rapporteur de la Première Commission, et je l'invite à prendre la place qui lui est réservée à cette tribune.

À ce stade, je voudrais attirer l'attention des membres de la Commission sur l'article 110 du

Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui se lit comme suit :

« Les félicitations adressées aux membres du Bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente – ou, en son absence, par un membre de sa délégation – après que tous les membres du Bureau de ladite commission ont été élus. »

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent adjoint de la Hongrie, M. István Posta, qui va faire une déclaration au nom de l'Ambassadeur André Erdős, Président de la Première Commission au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Posta (Hongrie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République de Hongrie ainsi qu'au nom de l'Ambassadeur André Erdős, qui était Président de la Première Commission lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission de la cinquante-septième session. Je suis convaincu que votre talent diplomatique et votre grande expérience en matière de désarmement nous permettront de réaliser des progrès importants dans les semaines à venir et de mener à bien les travaux de la Commission. Je félicite également les membres du Bureau, les Vice-Présidents et le Rapporteur, de leur élection. La délégation hongroise se réjouit de travailler avec une équipe aussi compétente qui présidera les débats de la Première Commission.

Dans les semaines à venir, de nombreuses questions liées au désarmement et à la sécurité internationale seront examinées par la Commission. Il est clair que ces questions revêtent aujourd'hui une grande importance. Nous souhaitons assurer le Président et les membres du Bureau qu'ils pourront compter sur l'entière coopération de ma délégation pour s'acquitter de la lourde tâche qui leur incombe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Hongrie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres de la Commission. Je lui demande de bien vouloir transmettre, au nom de la Première Commission et en mon nom propre nos félicitations et notre gratitude à l'Ambassadeur André Erdős pour le remarquable travail qu'il a réalisé à la tête des délibérations de la

Première Commission lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous présenter mes vifs remerciements, Monsieur le Président ainsi qu'aux autres membres de la Première Commission, de m'avoir élu à cette haute fonction. Je voudrais réaffirmer que je vais faire tout mon possible pour mener à bien les travaux de cette session. Je remercie également le représentant de la République de Corée pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi que pour l'excellent travail qu'il a accompli lors de son mandat à la Commission de la dernière session. J'aimerais également dire que c'est pour moi un grand honneur de travailler sous votre égide et d'accomplir cette tâche énorme dont j'ai été investie. Je suis fermement convaincu aussi que, grâce à votre sagesse et votre vaste expérience, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Les membres de la Commission sont investis d'une grande responsabilité. La Première Commission a accompli une tâche énorme pour renforcer la paix et la sécurité en encourageant le désarmement dans le monde. Nous avons l'espoir que notre contribution renforcera l'efficacité de cette Commission et fera de notre monde un monde plus pacifique et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Qatar, M. Jamal Nassir Al-Bader, Vice-Président de la Commission, pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Je m'attends à la coopération active du représentant du Qatar. Je suis convaincu que je peux compter sur son aide.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer ma gratitude au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'à tous mes collègues de la Première Commission pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant à la Vice-Présidence de la cinquante-septième session. Je vous félicite également, Monsieur le Président, et vous assure que la délégation de la Colombie et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes apporteront tout leur appui aux travaux de la Première Commission que vous allez tenter de mener à bien durant cette session. Je voudrais aussi remercier le représentant du Venezuela pour les paroles aimables qu'il m'a adressées en soumettant ma candidature. Je tiens à assurer tous mes collègues de la Première Commission de mon appui en tant que Vice-Président et à apporter

au Président ma pleine coopération pour mener à bien cette session et faire en sorte que nos actions contribuent à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie, l'Ambassadeur José Nicolas Rivas, Vice-Président de la Commission, des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Les sentiments qu'il me porte sont réciproques, et je suis convaincu que je peux compter sur son assistance et sa coopération actives.

M. Rusu (Roumanie) : Premièrement, je voudrais remercier mon collègue de la Belgique d'avoir présenté ma candidature et vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection à la tête de cette importante Commission de l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier mes collègues de m'avoir élu Vice-Président de la Première Commission.

(*poursuit en anglais*)

Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, de ma pleine coopération et de mon entier appui ainsi que de celui de ma délégation dans vos efforts pour mener à bien les travaux de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie, M. Razvan Rusu, Vice-Président de la Commission, pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Les sentiments qu'il me portent sont réciproques, et je sais que je peux compter sur son assistance et sa coopération actives.

M. Samsar (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les États Membres de la confiance qu'ils m'ont témoignée. Deuxièmement, je remercie le représentant de la Sierra Leone pour les paroles aimables qu'il m'a adressées proposant ma candidature au poste de Rapporteur. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je tiens à assurer tous les États Membres que je ferai de mon mieux pour m'acquitter de mes fonctions à la Commission avec objectivité et impartialité. Troisièmement, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président et les autres membres du Bureau, de votre élection.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission pour ses observations aimables et pour sa volonté de coopérer étroitement avec les autres membres de la Commission. Je sais que j'exprime non seulement mes propres

sentiments mais également ceux des Vice-Présidents et du Secrétariat de la Commission lorsque je dis que nous avons l'intention de travailler en coopération étroite avec lui au cours des travaux de la présente session.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord appeler l'attention des membres sur le document A/C.1/57/1, qui contient une lettre en date du 20 septembre 2002 adressée au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale. Dans cette lettre, le Président m'a informé qu'à sa 19^e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 18 points de l'ordre du jour à la Première Commission pour examen.

Avant de décrire plus en détail le programme de travail et le calendrier proposés, je voudrais souligner que l'un et l'autre ont été élaborés compte tenu de la pratique antérieure et d'une série d'initiatives proposées ces dernières années, y compris la décision 52/416 B de l'Assemblée générale sur la rationalisation des travaux de la Première Commission.

À cet égard, j'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui indique que :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. »

Conformément à la pratique établie, la Première Commission commence ses travaux de fond, comme l'indique le programme de travail et le calendrier proposés, le lundi 30 septembre 2002.

Quant à la date de clôture des délibérations de la Commission, on se souviendra qu'en vertu de la décision 52/416 B de l'Assemblée générale, il a également été convenu que la Première Commission ferait tous les efforts possibles pour mener et terminer ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti et les ressources disponibles en 30 séances au plus réparties sur cinq semaines au maximum.

Par conséquent, je mettrai tout en oeuvre, avec l'aide et la coopération de la Commission, pour achever les travaux de la Commission, comme le

recommande le Bureau, le vendredi 1^{er} novembre 2002. Par conséquent, la session de fond de la Première Commission aura lieu, comme je l'ai mentionné, du lundi 30 septembre au vendredi 1^{er} novembre, ce qui donne à la Première Commission un maximum de 29 séances pour examiner les points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale lui a renvoyés.

Je tiens à souligner ici que l'an dernier, la Commission avait à sa disposition 30 séances, et qu'elle en a tenues 24 au total. Par conséquent, je suis certain que si nous faisons un véritable effort concerté pour utiliser pleinement et efficacement nos ressources, la Commission pourra s'acquitter de ses tâches sans difficulté.

À cet égard, je voudrais indiquer que la question de l'Antarctique, qui est inscrite à l'ordre du jour de cette année, ne figurait pas à l'ordre du jour de l'an dernier. De ce fait, comme indiqué dans le projet de programme de travail et de calendrier, les trois dernières réunions seront consacrées à la question de l'Antarctique.

Après les consultations tenues avec les délégations, et eu égard à l'expérience des années précédentes, j'ai élaboré le programme de travail et le calendrier proposés dans le document CPR.1.

On notera que l'examen des points renvoyés à la Première Commission se déroulera en quatre phases, comme l'indique le programme de travail et le calendrier proposés.

La Commission commencera sa session de fond le lundi 30 septembre par un débat général, unique sur tous les points de l'ordre du jour portant sur le désarmement et la sécurité internationale qui lui ont été renvoyés. En tout, 10 séances – du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre – seront consacrées à cette phase. La liste des orateurs pour cette phase est ouverte et un certain nombre de délégations se sont déjà inscrites. J'invite les délégations qui souhaitent participer au débat général à bien vouloir se faire inscrire dès que possible sur la liste des orateurs. Il y a lieu de noter que la date de clôture de la liste des orateurs pour le débat général consacré à tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale a été fixée au lundi 30 septembre à 18 heures.

Je demande aux délégations de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations, à moins que cela

ne soit impossible, à 10 minutes, pour ceux qui interviennent à titre national et à 15 minutes pour ceux qui prennent la parole au nom de plusieurs délégations pour permettre à toutes les délégations qui le souhaitent de participer au débat général durant le court délai dont nous disposons.

La phase suivante des travaux de la Commission sera consacrée à une discussion thématique sur des sujets spécifiques, ainsi qu'à la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution et de décision qui seront présentés au titre de tous les points à l'ordre du jour relatifs au désarmement et aux questions de sécurité connexes. Cette phase se déroulera du lundi 14 au vendredi 18 octobre et six séances au total lui seront consacrées. J'espère que durant cette phase, les délégations feront des commentaires précis sur les questions examinées. À cet égard, je voudrais informer les membres qu'afin de faciliter les travaux de la Commission et de donner aux délégations le temps nécessaire à leurs consultations, la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et aux questions de sécurité connexes a été fixée au jeudi 10 octobre à 18 heures.

Avec la coopération des membres, j'ai l'intention de m'en tenir à cette date butoire pour le dépôt des projets de résolution et je leur demande de bien vouloir respecter scrupuleusement cette échéance. Les délégations sont invitées à présenter leurs projets de résolution le plus tôt possible afin que les autres délégations puissent éventuellement obtenir les instructions nécessaires de leur capitale, et que des consultations puissent avoir lieu sur ces projets de résolution afin d'assurer que les textes finalement adoptés reflètent le degré de consensus le plus élevé possible.

Une présentation rapide des projets de résolution fournira certainement aux membres de la Commission l'occasion de faire des commentaires à leur sujet durant la deuxième phase des travaux, destinée à cette fin. En outre, il faut absolument que les délégations déposent dans les meilleurs délais les projets de résolution pouvant avoir des incidences sur le budget-programme afin de permettre au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en temps utile. Cela permettra également à la Commission de se prononcer sur ces projets de résolution afin de respecter le délai requis pour leur présentation à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Je tiens également à informer les délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission doivent disposer d'un temps suffisant pour étudier les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution avant que l'Assemblée puisse se prononcer à son sujet.

La phase suivante des travaux de la Commission – à savoir la prise de décisions sur tous les projets de résolution et de décision – ira du lundi 21 au mardi 29 octobre. Conformément au programme de travail et au calendrier de la Commission, 10 séances, au total, seront consacrées à cette phase des travaux de la Commission.

Je me propose de maintenir, à la présente session, la procédure de vote consistant à rassembler par groupes les projets de résolution. Je présenterai en temps voulu des propositions précises à ce sujet.

La dernière phase des travaux de la Commission sera consacrée au débat général, à l'examen des projets de résolution présentés au titre du point 59 de l'ordre du jour, « Question de l'Antarctique » et à la prise d'une décision à leur sujet. La Commission disposera de trois séances du mercredi 30 octobre au vendredi 1er novembre, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. La date limite pour la clôture de la liste des orateurs pendant le débat général ainsi que la date limite pour le dépôt des projets de résolution sur ce point de l'ordre du jour est fixée au mercredi 30 octobre à 18 heures.

Sur la base du programme de travail et du calendrier dont la Commission est actuellement saisie, je pense, comme je l'ai dit auparavant, que nous serons en mesure d'examiner efficacement dans les délais impartis tous les points inscrits à l'ordre du jour qui nous ont été renvoyés, et de terminer nos travaux le vendredi 1er novembre 2002 au plus tard.

Pour terminer, je voudrais rappeler aux délégations qu'il faut ménager une certaine souplesse dans l'application du programme de travail et de calendrier, si nécessaire, afin de renforcer l'efficacité de l'organisation de nos travaux.

Ce programme de travail et ce calendrier, je l'ai dit, ont déjà été examinés et approuvés ad referendum au cours d'une séance officieuse de la Commission tenue le mercredi 25 septembre. Par conséquent, en l'absence d'objection, puis-je considérer que le

programme de travail et ce calendrier sont approuvés par la Commission?

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant appeler l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale touchant aux travaux des grandes commissions, y compris celles mentionnées dans la décision 31/401, en particulier les dispositions relatives aux explications de vote, au droit de réponse et aux questions budgétaires et financières, que je voudrais appliquer avec la coopération et l'aide de tous les membres de cette Commission.

Afin d'utiliser pleinement le temps et les services mis à la disposition de la Commission, je voudrais, une fois de plus avec la coopération et l'appui de la Commission, ouvrir les séances de la Commission à 10 heures et à 15 heures précises. Je m'efforcerai de lever les séances à 13 heures et à 18 heures respectivement.

À cet égard, j'appelle tous les orateurs, en particulier les trois premiers de chaque séance, à bien vouloir se trouver à temps dans la salle de conférence. J'exhorte également tous les autres membres de la Commission à assister aux séances de la Commission ponctuellement et en personne ou d'y dépêcher un représentant de leur délégation. Je ne saurais trop insister sur l'importance de la ponctualité afin que l'organisation de nos travaux soit efficace et méthodique et que nous réalisions des économies pour l'Organisation. Je suis confiant que les délégations respecteront strictement la règle de ponctualité.

En même temps, je tiens à signaler que j'ai l'intention de convoquer les séances de la Commission uniquement s'il y a un nombre suffisant d'orateurs inscrits sur ma liste. D'une manière générale, il faut au moins huit intervenants inscrits pour une séance donnée afin que nous soyons en mesure d'utiliser le temps et les ressources qui nous ont été impartis de la façon la plus efficace et d'éviter d'avoir à lever les séances trop tôt, faute d'orateurs.

Les ressources allouées à une séance annulée en temps opportun peuvent être libérées pour d'autres réunions tenues de la Première Commission ou d'autres organes. À cet égard, j'informe les membres qu'au cours de la partie principale de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a utilisé 74 % des ressources de conférence qui lui avaient été allouées et a perdu six

heures et trente minutes pour avoir commencé tard et levé ses séances tôt, soit une légère amélioration de l'utilisation du temps par rapport à l'année précédente.

Comme vous pouvez le voir, l'utilisation par la Première Commission des ressources de conférence est inférieure au taux repère de 80 %. À ce propos, j'espère sincèrement que toutes les délégations déploieront un effort particulier en vue de permettre au Président de commencer les séances à temps, et d'améliorer cette utilisation des services de conférences mis à la disposition de la Première Commission.

Je souhaite appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « élection des bureaux des grandes commission », et notamment sur l'article 99 A du Règlement intérieur qui, tel qu'amendé par la résolution 56/609 de l'Assemblée en date du 8 juillet 2002, se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session ».

Compte tenu de ceci, je voudrais proposer que la Première Commission, conformément à la résolution susmentionnée, envisage d'examiner cette question en juin 2003, quelque trois mois avant l'ouverture des travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je n'entends pas d'objection, et j'en conclus que la Commission souhaite procéder comme je viens de l'indiquer.

Il en est ainsi décidé.

Enfin et surtout, je voudrais lancer un appel à toutes les délégations pour qu'elles éteignent leurs téléphones cellulaires pendant les travaux de la Commission. J'espère pouvoir compter sur leur compréhension et leur plein appui.

À ce stade, je vais donner la parole au Secrétaire de la Première Commission, qui va informer celle-ci de certaines questions qui ont trait à ses travaux.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention des membres sur les points suivants concernant l'organisation des travaux.

À la présente session, l'Assemblée générale a décidé, à nouveau, de déroger à la règle selon laquelle au moins un quart des membres doivent être présents pour qu'une séance d'une grande commission puisse déclarée ouverte et qu'un débat puisse avoir lieu.

L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu que cette dérogation au Règlement n'entraîne pas un changement permanent dans les dispositions pertinentes de l'article 67 [108] du Règlement intérieur relatif au quorum qui doit être réuni pour l'ouverture des séances, qui prévoit que la majorité des membres doivent être présents pour qu'une décision soit prise.

Comme l'indiquent le programme de travail et le calendrier, la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale y relative sera close le lundi 30 septembre à 18 heures. Un certain nombre de délégations ont déjà fait part de leur intention de participer au débat général, et le Secrétariat a pris note de ces demandes. Toutes les délégations qui souhaitent participer au débat général sont priées de bien vouloir s'inscrire sur la liste des orateurs dès qu'elles seront en mesure de le faire.

Comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur le Président, les membres de la Commission sont priés de bien vouloir présenter les projets de résolution et de décision, en particulier ceux qui ont des incidences sur le budget-programme, le plus tôt possible afin que le Secrétariat ait le temps de préparer une estimation des coûts et pour que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale aient le temps de l'examiner.

À cet égard, je prie les membres de la Commission de bien vouloir noter que les projets de résolution et les amendements, ainsi que les noms de leurs auteurs, doivent être soumis au secrétariat de la Commission par écrit à des fins d'exactitude et pour éviter tout malentendu éventuel.

Les demandes d'utilisation de salles de conférence pour les réunions de groupes doivent également être soumises par écrit le plus tôt possible afin que les arrangements nécessaires puissent être pris à temps.

J'appelle également l'attention des membres de la Commission sur le document A/C.1/57/INF.1 qui énumérera, pour information et référence, tous les documents dont la Première Commission est saisie. Il sera mis à la disposition de la Commission le lundi 30 septembre. La liste sera mise à jour selon qu'il conviendra.

Je voudrais également informer la Commission que le document A/C.1/57/3 contenant la liste de ses membres sera également distribué le lundi 30 septembre. À cet égard, les délégations sont priées de bien vouloir communiquer la liste des membres de leur délégation au Secrétariat aussi rapidement que possible.

Pour les besoins des services de conférence, les délégations sont également priées de bien vouloir fournir aux fonctionnaires des conférences un minimum de 30 exemplaires de toutes les déclarations écrites préparées, en sus des 300 exemplaires nécessaires à la distribution générale à l'intention des délégations, des institutions spécialisées et des observateurs.

Monsieur le Président, je tiens à vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau de la Commission et toutes les délégations, du ferme appui et de la pleine coopération du secrétariat de la Première Commission et, bien sûr, du Département des affaires de désarmement et du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons décidé, la Commission commencera ses travaux de fond le lundi 30 septembre à 10 heures précises dans cette salle de conférence.

La séance est levée à 11 h 5.